

**Département**  
de la Vendée  
**Arrondissement**  
des Sables d'Olonne  
**Commune**  
de Notre Dame de Monts

**Date de convocation**  
28 février 2022  
**Nombre de conseillers**  
en exercice : 19

Envoyé en préfecture le 15/03/2022  
Reçu en préfecture le 15/03/2022  
Affiché le **16 MARS 2022**  
ID : 085-218501641-20220308-202203010-DE

## Délibération du Conseil Municipal du 08 mars 2022 N° 2022.03.010

*Objet : Budget Lotissements d'Habitations – Compte Administratif 2021*

L'an deux mille vingt-deux, le huit mars à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal dûment convoqué s'est réuni à la Mairie – Espace Culturel Jean MARTINET en séance ordinaire sous la présidence de Monsieur GRONDIN Raoul, Maire.

**Présents** : GRONDIN Raoul, BAUD Michel, QUEUDEVILLE Danielle, BERTRAND Jimmy, BIDEAU Jean-Philippe, LAMBERT Dominique, AURY Martine, ROUSSEAU-DUMARCET Dominique, AURY Martine, ROUSSEAU-DUMARCET Dominique, SIEGFRIED Audrey, BERTHOMÉ Joël, NAULET Fabrice, DE MONTI de REZÉ Thierry, FIEVRE-SAMAKE Sarah.

**Excusés** : BARD-MARTINET Élisabeth qui a donné pouvoir à BERTRAND Jimmy  
BAUD Arielle qui a donné pouvoir à BAUD Michel  
BUTON Claire qui a donné pouvoir à ROUSSEAU-DUMARCET Dominique  
SEVA Jocelyne qui a donné pouvoir à GRONDIN Raoul  
LAIDIN Daniel qui a donné pouvoir DE MONTI de REZE

**Absent** : RIVALIN Jacky

Le quorum est atteint pour délibérer valablement.  
Audrey SIEGFRIED a été élue secrétaire de séance.

Monsieur le Maire présente aux membres du Conseil Municipal les bilans comptables du Budget Lotissements d'Habitations de l'exercice 2021 établi par Monsieur le Maire. Il est précisé que ceux-ci sont conformes aux écritures enregistrées par Monsieur le percepteur de Saint Jean de Monts, receveur municipal.

### Section d'Exploitation

- Le montant des dépenses réelles de fonctionnement s'élève à 98.697,41 €
  - Le montant des recettes réelles de fonctionnement s'élève à 98.697,41 €
- Soit un résultat nul de 0,00 €*

Compte-tenu du report nul de l'exercice 2020, le déficit global de fonctionnement pour l'exercice 2021 s'élève à 0,00 €.

### Section d'Investissement

- Le montant des dépenses réelles d'investissement s'élève à 117.594,41 €
  - Le montant des recettes réelles d'investissement s'élève à 0,00 €
- Soit un résultat négatif de 117.594,41 €*

Compte-tenu du report excédentaire de l'exercice 2020 d'un montant de 76.684,96 €, le déficit global d'investissement pour l'exercice 2021 s'élève à 40.909,45 €.

Monsieur le Maire quitte la séance pour le vote. Monsieur Michel BAUD assure la présidence de séance.

Après en avoir délibéré, l'assemblée, à l'unanimité,

- adopte les résultats du compte administratif du Budget Lotissements d'Habitations, pour l'exercice 2021.

**Le Maire,**  
- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte  
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Nantes – 6, Allée de l'île Gloriette 44041 NANTES Cedex – dans un délai de 2 mois à compter de la présente notification. La juridiction administrative compétente peut également être saisie par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)

Fait et délibéré en mairie le jour, mois et an susdits.

Ont signé : les membres présents.  
Pour copie conforme, en mairie,  
Le neuf mars deux mille vingt-deux  
Le Maire, Raoul GRONDIN

Signé électroniquement par  
Grandin  
Date de signature : 08/03/2022  
Qualité : Maire de Notre Dame de Monts

